

Liste des pièces jointes au présent rapport (les pièces non signalées sans objet sont impérativement jointes) :

S/O

- RECOMMANDATION N° (sans les pièces jointes de la recommandation)
- ACCORD DU SERVICE DES IMMATRICULATIONS (SI PROPRIETAIRE(S) NON COMMUNAUTAIRE(S))
- ACCORD DE DSAC/NO/AIQ (SI EXPLOITANT NON FRANCAIS)
- MANDAT(S) DU (DES) PROPRIETAIRE(S)
- COPIE DE LA DEMANDE CDN et/ou CEN
- COPIE DEMANDE DE CA OU DEMANDE DE CLN
- COPIE DEMANDE DE LSA
- ATTESTATION DE CONFORMITE EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE LSA
- COPIE CONTRAT DE GESTION DE NAVIGABILITE (ou attestation de la compagnie aérienne pour les aéronefs prévus d'être utilisés en TAC mais non encore en liste de flotte) ou extrait du MGN listant les aéronefs gérés par la compagnie ou l'organisme agréé « G » pour les aéronefs relevant de la compétence de l'AESA
- CEN 15a SIGNE

II. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET NOMINATIVES

REFERENCE ET DATE DE LA DEMANDE **JOINTE** :

PROPRIETAIRE DE L'AERONEF :

LOCATAIRE INSCRIT AU FUTUR C.I. :

Ce rapport est présenté par :

NOM DE L'ORGANISME AGREE :

REFERENCE DE L'AGREMENT :

III. INFORMATIONS GENERALES LIEES AU MODELE DE L'AERONEF

AERONEF :

CERTIFICAT DE TYPE N° :

FICHE DE NAVIGABILITE ou DATA SHEET N° : Edition : Date :/...../.....

DETENTEUR DU CERTIFICAT DE TYPE :

MASSES MAXIMALES CERTIFIEES	ROULAGE	DECOLLAGE	ATTERRISSAGE

NOMBRE DE SIEGES EQUIPAGE TECHNIQUE : NOMBRE MAXI DE SIEGES PASSAGERS :

- ELIGIBLE POUR UN CDN «restricted» (21A.173 (b) sous-partie H partie 21) :

- OUI SANS OBJET

Si oui, référence du CDN de type «restricted» AESA :

Ou référence des spécifications de certification spécifiques :

MOTEUR(S) : FICHE DE CARACTERISTIQUES N° Edition : Date :/...../.....

En l'absence de fiche, DATA SHEET : Autorité N° Edition : Date :/...../.....

HELICE(S) : FICHE DE CARACTERISTIQUES N° Edition : Date :

En l'absence de fiche, DATA SHEET : Autorité N° Edition : Date :/...../.....

NUISANCES : - CERTIFICAT ACOUSTIQUE DE TYPE OU CERTIFICAT DE TYPE DE LIMITATION DE NUISANCES N°.....

VI. INSPECTION DE L'AERONEF

CONFORMITE DES PLAQUETTES ET DES MARQUAGES

SUJET	OUI	NON	COMMENTAIRES
PRESENCE ET CONFORMITE PLAQUE D'IDENTIFICATION CONSTRUCTEUR (Dimensions, informations et position sur l'aéronef)			
PRESENCE ET CONFORMITE PLAQUE D'IDENTITE NATIONALE (cf. arrêté du 17 mai 1971, modifié)			
PRESENCE ET CONFORMITE MARQUES NATIONALITE FUSELAGE (cf. arrêté du 17 mai 1971, modifié)			
PRESENCE ET CONFORMITE MARQUES NATIONALITE AILES (cf. arrêté du 17 mai 1971, modifié)			

Des photos illustrant la conformité de chacun des items ci-dessus seront jointes au présent rapport.

CONFORMITE DES MODELES ET DES NUMEROS DE SERIE AUX DOCUMENTS PRESENTES

SUJET	OUI	NON	COMMENTAIRES
CONFORMITE DE LA CELLULE			
CONFORMITE DES MOTEURS			
CONFORMITE DES HELICES			
CONFORMITE DES PALES (HELICOPTERES)			
CONFORMITE DES TRAINS D'ATTERRISSAGE			
CONFORMITE au CS 25.733 (e) : Gonflage à l'azote des pneus montés sur les roues des trains équipés de blocs freins pour les aéronefs de plus de 34 019 kg (75000 livres). VERIFICATION PRESENCE ETIQUETTE SUR TRAINS. Si absence étiquette, mentionner dans case « commentaires » la référence du document (AMM, ...) autorisant cette absence.			
CONFORMITE DE L'ENVELOPPE (BALLON)			
CONFORMITE DU BRULEUR (BALLON)			
CONFORMITE DE LA NACELLE (BALLON)			
CONFORMITE DES BOUTEILLES (BALLON)			
CONFORMITE DU GROUPE AUXILIAIRE DE PUISSANCE			

POSTE DE PILOTAGE ET CABINE

SUJET	OUI	NON	COMMENTAIRES
PRESENCE ET CONFORMITE DES MARQUAGES/ETIQUETTES ET DE LEUR LANGAGE (cf. R-20-00 "manuel de vol et étiquettes")			

AMENAGEMENT CABINE

SUJET	OUI	NON	COMMENTAIRES
CONFORMITE DE LA CABINE A LA DEFINITION APPROUVEE DGAC SI CABINE REFAITE A L'OCCASION DE LA CLASSIFICATION EN FRANCE, DECRIRE SOMMAIREMENT LES TRAVAUX			
PRESENCE MARQUAGE ETSO/QAC/JTSSO/TSO SUR LES SIEGES PNT			
PRESENCE MARQUAGE ETSO/QAC/JTSSO/TSO SUR LES SIEGES PNC			
PRESENCE MARQUAGE ETSO/QAC/JTSSO/TSO SUR LES SIEGES PASSAGERS			
PRESENCE MARQUAGE ETSO/QAC/JTSSO/TSO SUR LES CEINTURES PNT			
PRESENCE MARQUAGE ETSO/QAC/JTSSO/TSO SUR LES CEINTURES PNC			
PRESENCE MARQUAGE ETSO/QAC/JTSSO/TSO SUR LES CEINTURES PASSAGERS			

REPARATIONS

SUJET	OUI	NON	COMMENTAIRES
IDENTIFICATION ET INSPECTION DES REPARATIONS VISIBLES			

VOL DE CONTROLE

VOL DE CONTROLE POUR LA CLASSIFICATION EFFECTUE LE / PAR/...../.....	
RETOUCHES SUITE AU VOL DE CONTROLE EFFECTUEES LE / PAR/...../.....	
APRS <u>JOINTE</u> EMISE LE/PAR/...../.....	

DECLARATION DU POSTULANT

Je soussigné

agissant pour le compte de
 postulant à la classification de l'aéronef F-

- confirme l'exactitude des informations contenues dans le présent rapport et déclare ne pas avoir connaissance d'éléments susceptibles de mettre en cause la navigabilité de l'aéronef concerné.

- confirme avoir été informé des points ci-dessous :

- le maintien de la navigabilité d'un aéronef (cf. M.A.301 (3)), est assuré, entre autres, par la réalisation de tout l'entretien, conformément au M.A.302, qui exige que tout aéronef doit être entretenu selon un PE agréé par l'autorité compétente, régulièrement révisé et amendé en conséquence.

- un aéronef ne doit pas voler si le certificat de navigabilité est invalide ou si le maintien de la navigabilité ou d'un élément monté sur l'aéronef ne satisfait pas aux exigences de la Partie M [cf. M.A.902 (b)].

- un PE non approuvé entraîne l'interdiction de vol de l'aéronef objet de ce rapport.

A Le Signature du déclarant :